



L'AWSR SE DOTE D'UN VÉHICULE ÉQUIPÉ D'UN JOYSTICK POUR LES CONDUCTEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Ce matin, le Ministre wallon de la Sécurité routière, François Desquesnes, et l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) ont présenté un véhicule multi-adapté unique en Belgique, équipé d'un système joystick et de doubles commandes.

Entièrement financé par la Région wallonne grâce à un budget complémentaire de 248.000 euros octroyé à l'AWSR, cet équipement novateur permet d'évaluer l'aptitude à conduire de personnes présentant un handicap lourd, et de s'assurer qu'elles puissent conduire en sécurité un véhicule adapté à leurs capacités.

Un véhicule multi-adapté enfin accessible en Wallonie

Depuis 2020, plus aucun véhicule adapté n'était disponible en Belgique pour les évaluations de conducteurs présentant un handicap lourd. Le Département d'Aptitude à la Conduite (DAC) de l'AWSR était contraint de faire appel à une société néerlandaise pour réaliser ces évaluations.

Cette situation entraînait des délais et des coûts importants. Elle obligeait également les candidats ne disposant pas encore du permis à investir eux-mêmes dans un véhicule adapté pour passer l'examen pratique sur un véhicule immatriculé en Belgique, comme l'exige la réglementation, sans garantie de réussite.

Grâce à ce nouveau véhicule, ces évaluations complexes peuvent désormais être réalisées plus rapidement à l'AWSR, avec des solutions techniques adaptées à de très nombreuses situations.

Une multitude d'adaptations pour des évaluations personnalisées

Le véhicule est en effet équipé d'une large panoplie d'adaptations, parmi lesquelles :

- Un poste de conduite accessible en chaise roulante, via un hayon qui se déploie à l'arrière du véhicule.
- De nombreux dispositifs de commande, dont **un joystick**, l'une des solutions les plus avancées pour les personnes ayant une mobilité très réduite. Ce système électronique regroupe **direction, accélération et freinage dans un seul dispositif, calibré selon les capacités du conducteur**. D'autres solutions, comme un système de guidon de vélo, une glissière ou encore un mini-volant, peuvent également être testées selon les profils.
- Des doubles commandes permettant à l'accompagnateur de reprendre le contrôle du véhicule si nécessaire.

Véronique Souvereyns, ergothérapeute spécialisée au DAC, insiste sur l'intérêt de disposer de cet outil : « *Un aménagement de véhicule n'est jamais standardisé. Grâce à ce véhicule, nous pouvons tester différentes solutions et identifier celle qui correspond le mieux aux capacités de chaque personne. Elle pourra ensuite apprendre à l'utiliser et faire adapter son propre véhicule sur mesure par une société spécialisée. Certaines personnes ne s'imaginent plus pouvoir conduire, car leur mobilité est très limitée, mais ce véhicule change vraiment la donne. Pour les problèmes fonctionnels, ce nouvel équipement nous permet de trouver des solutions dans presque toutes les situations.* »

Comment vont se dérouler les évaluations ?

L'évaluation débute par **un questionnaire médical**, complété par le candidat et son (ou ses) médecin(s). Sur base de ces informations, l'équipe pluridisciplinaire du DAC (médecins, neuropsychologues et ergothérapeutes) va déterminer les bilans médicaux et tests nécessaires.

L'évaluation pratique se déroulera sur un parking sécurisé, directement à bord du véhicule multi-adapté. Selon les capacités fonctionnelles du candidat, différentes adaptations pourront être testées afin d'identifier les solutions les plus appropriées.

Si l'évaluation est concluante, le candidat devra suivre **des heures de formation avec un instructeur de conduite** (en principe une dizaine, modulables selon les situations) afin d'apprendre à maîtriser le véhicule adapté. Conduire avec un joystick diffère en effet fortement de la conduite d'un véhicule classique.

L'évaluation réalisée par le DAC est gratuite, tandis que les heures de formation avec un instructeur sont payantes. Les candidats ne disposant pas encore du permis de conduire devront

également suivre un parcours de formation à la conduite en auto-école, avec la possibilité d'utiliser le véhicule du DAC pour la formation pratique. Grâce à l'acquisition d'un véhicule en Wallonie, le coût de la formation pour les candidats est pratiquement divisé par deux.

Le conducteur pourra, à terme, acquérir son propre véhicule et le faire adapter. Selon les aménagements requis, le coût de l'adaptation varie en moyenne entre 30.000 et 80.000 euros.

Dans le cadre des aides individuelles à l'intégration, l'AVIQ prévoit des conditions et des modalités d'intervention permettant de soutenir financièrement l'adaptation du véhicule ainsi que les heures de formation destinées à maîtriser son utilisation.

Le DAC : garantir mobilité et sécurité pour tous

Seul centre en Wallonie habilité à évaluer les conducteurs et à prescrire des adaptations de leur véhicule, le DAC voit aujourd'hui son expertise renforcée grâce à l'acquisition de ce nouveau véhicule.

L'année dernière, **plus de 2.400 conducteurs et futurs conducteurs wallons sont passés par le DAC**, que ce soit après un accident, une maladie ou en raison de l'âge :

- 42 % ont été déclarés aptes à conduire sans restriction ni adaptation.
- 52 % ont bénéficié d'aménagements spécifiques, comme l'adaptation du véhicule et/ou des conditions d'utilisation du permis de conduire (périmètre, interdiction de conduire la nuit...).
- 6 % ont été déclarés inaptes, permettant d'écarter les conducteurs présentant un risque pour la route.

Le DAC garantit la sécurité de tous les usagers de la route tout en préservant la mobilité et l'autonomie des citoyens aux capacités réduites.

Un investissement de la Région wallonne pour la sécurité routière et la mobilité

Ce projet a été rendu possible grâce à un financement complémentaire de 248.000 euros accordé par la Région wallonne à l'AWSR.

Pour François Desquesnes, Ministre wallon de la Mobilité et de la Sécurité routière, « Grâce à cet investissement de la Région wallonne, l'AWSR dispose désormais d'un équipement unique en Belgique pour garantir la mobilité des personnes en situation de handicap tout en assurant la sécurité de tous les usagers de la route. Ce nouvel outil illustre concrètement la modernisation des moyens mis à disposition pour renforcer la sécurité routière et faciliter, pour chacun et sans exclusion, l'accès à la mobilité en Wallonie ».

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361

belinda.demattia@awsr.be

www.awsr.be

